

## TABLEAU DES ENGAGEMENTS – POLITIQUE CULTURELLE DE ROUYN-NORANDA

### ORIENTATION 1

#### CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF GRÂCE À LA CULTURE

##### 1.1 SOUTENIR UNE PARTICIPATION CULTURELLE ÉLARGIE ET INCLUSIVE

###### LA VILLE S'ENGAGE À :

- 1.1.1 favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous, quelles que soient leurs conditions;
- 1.1.2 favoriser l'accès à une offre culturelle variée et de qualité;
- 1.1.3 valoriser l'implication active de la population, à travers l'expression, la pratique, la consommation, le bénévolat et le mécénat culturels, et autres formes d'engagements culturels;
- 1.1.4 encourager et mettre en valeur l'expression culturelle et artistique des divers groupes qui composent la communauté (Premières Nations, groupes culturels, linguistiques et autres) dans une approche d'ouverture et d'inclusion;
- 1.1.5 favoriser le loisir culturel, la médiation culturelle et le développement des publics;
- 1.1.6 faciliter la promotion et la découvrabilité de l'offre culturelle locale;
- 1.1.7 favoriser la diffusion de contenus culturels dans l'espace public.

### ORIENTATION 2

#### FAÇONNER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA CRÉATION ET AU RAYONNEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE

##### 2.1 SOUTENIR LA CRÉATION, LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION CULTURELLES

###### LA VILLE S'ENGAGE À :

- 2.1.1 reconnaître les artistes et les travailleuses et travailleurs culturels comme maillons centraux de la vitalité culturelle;
- 2.1.2 contribuer de façon complémentaire au soutien financier à la création, à la production et à la diffusion artistiques professionnelles et semi-professionnelles;
- 2.1.3 soutenir la relève, l'innovation et la nouveauté avec ouverture et flexibilité;
- 2.1.4 encourager la diversité dans la création, la production et la diffusion culturelles;
- 2.1.5 favoriser l'accès à des lieux adéquats pour la pratique, l'expérimentation, la recherche et la formation ainsi que pour la création, la production et la diffusion;
- 2.1.6 faciliter l'accès aux infrastructures et aux équipements municipaux pour les productions locales;
- 2.1.7 faciliter les démarches administratives des intervenantes et des intervenants du milieu culturel auprès de la Municipalité.

##### 2.2 DÉVELOPPER ET METTRE EN VALEUR L'EXPERTISE LOCALE

###### LA VILLE S'ENGAGE À :

- 2.2.1 reconnaître, valoriser et recourir à l'expertise des artistes professionnels, des organismes, des institutions, ainsi que des travailleuses et travailleurs culturels;
- 2.2.2 faire appel au secteur culturel local pour les besoins de la Municipalité.

##### 2.3 OPTIMISER LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

###### LA VILLE S'ENGAGE À :

- 2.3.1 consolider, mettre en valeur et développer les infrastructures et les équipements culturels municipaux;
- 2.3.2 favoriser le développement et l'optimisation des infrastructures et des équipements culturels en matière d'utilisation, de polyvalence et d'accessibilité dans une approche de partenariat et de partage des ressources;
- 2.3.3 favoriser le développement d'infrastructures extérieures et d'équipements mobiles permettant l'expression et la diffusion culturelles.

##### 2.4 FAIRE RAYONNER L'IDENTITÉ CULTURELLE LOCALE

###### LA VILLE S'ENGAGE À :

- 2.4.1 mettre en valeur la production artistique et culturelle locale et en privilégier l'acquisition, la diffusion et la promotion;
- 2.4.2 faciliter la recherche ainsi que le développement d'œuvres, de projets et d'événements qui font évoluer et rayonner l'identité locale;
- 2.4.3 valoriser la diversité culturelle comme source d'enrichissement de la communauté;
- 2.4.4 faire rayonner les initiatives culturelles locales dans les différents réseaux nationaux et internationaux.

**3.1 APPLIQUER UNE APPROCHE D'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE**

LA VILLE S'ENGAGE À :

- 3.1.1 favoriser la participation citoyenne et communautaire et le recours à l'expertise du secteur culturel et artistique dans les projets d'aménagement du territoire;
- 3.1.2 intégrer la dimension culturelle à la conception des projets d'aménagement public;
- 3.1.3 favoriser le développement d'espaces de vie et de rencontre intégrant la culture et la végétalisation et favorisant les saines habitudes de vie;
- 3.1.4 soutenir le déploiement et le positionnement de pôles culturels attractifs dans une approche concertée (résidentes et résidents, usagères et usagers, entreprises, organismes, établissements d'enseignement, etc.).

**3.2 MISER SUR LE PLEIN POTENTIEL DU PATRIMOINE CULTUREL**

LA VILLE S'ENGAGE À :

- 3.2.1 protéger et mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux municipaux en fonction de leurs richesses historiques et architecturales;
- 3.2.2 soutenir les initiatives du milieu en matière de patrimoine et d'histoire;
- 3.2.3 soutenir les organismes partenaires dans le domaine du patrimoine et de l'histoire;
- 3.2.4 explorer les notions de patrimoine culturel (incluant les biens patrimoniaux, le patrimoine immatériel et les paysages culturels patrimoniaux) et mettre en œuvre des moyens de préservation, de transmission et de mise en valeur;
- 3.2.5 sensibiliser la communauté aux notions touchant le patrimoine, puis l'outiller pour lui permettre de réaliser différentes approches de préservation et de mise en valeur;
- 3.2.6 conserver et protéger le patrimoine culturel par voies incitative et réglementaire.

**3.3 SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT DE L'ART DANS L'ESPACE PUBLIC**

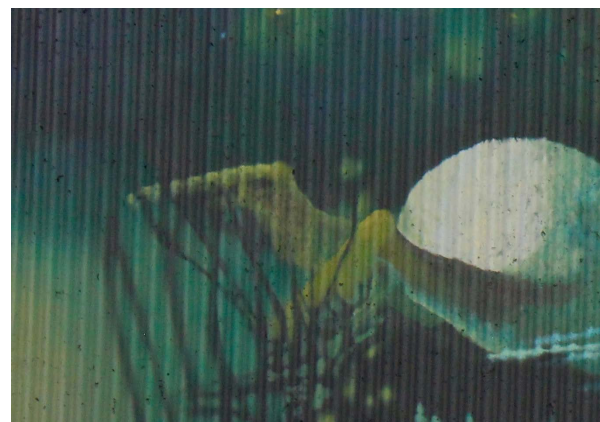
LA VILLE S'ENGAGE À :

- 3.3.1 favoriser l'intégration de l'art à l'espace public rural et urbain;
- 3.3.2 favoriser l'animation de l'espace public à travers plusieurs types d'art;
- 3.3.3 développer et mettre en œuvre une politique municipale d'art public abordant :
  - » l'exploration des différents modes de déploiement de l'art dans l'espace public,
  - » la contribution et le développement de l'expertise locale,
  - » l'intégration des artistes dans les processus de sélection des œuvres et des projets,
  - » l'intégration des arts dans l'aménagement du territoire,
  - » le développement, l'entretien, la restauration et la mise en valeur des œuvres,
  - » le développement d'une signature distinctive pour Rouyn-Noranda.

**4.1 MISER SUR L'ÉNERGIE CULTURELLE DE LA VILLE POUR NOURRIR SA VITALITÉ GLOBALE**

LA VILLE S'ENGAGE À :

- 4.1.1 reconnaître et valoriser l'apport essentiel de la vitalité culturelle à la qualité de vie de la population;
- 4.1.2 encourager et mettre en valeur l'entrepreneuriat culturel;
- 4.1.3 intégrer la culture et le patrimoine dans les stratégies touristiques, de loisirs et de saines habitudes de vie;
- 4.1.4 mettre en valeur la vitalité culturelle locale dans les stratégies d'attractivité, d'intégration et de rétention des personnes et des familles;
- 4.1.5 favoriser et mettre en valeur les maillages entre le milieu culturel local et les autres secteurs (affaires, éducation, santé, services communautaires, loisirs, sports, tourisme, etc.);
- 4.1.6 favoriser l'application des principes de développement durable (ex. : partenariat, subsidiarité, écoresponsabilité, etc.) dans la mise en œuvre des projets culturels.

**4.2 FAVORISER LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION**

LA VILLE S'ENGAGE À :

- 4.2.1 favoriser la créativité et l'innovation en synergie avec les secteurs culturel, éducatif, scientifique, industriel, des affaires, etc.;
- 4.2.2 développer des mécanismes favorisant la créativité et l'innovation (ex. : processus administratifs, réglementation municipale, ouverture des données, développement numérique).

